

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 26 février 2013  
Législature 2011-2015

Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Patrick ASCHERI	Maire	Excusé
M. Serge SERAFIN	Adjoint	Excusé
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

M. Christophe DEVENOGE	Président	
Mme Florence PULIDO	Vice-Présidente	Excusée
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Isabelle de PLANTA	
M. Antoine BARDE	Excusé	M. Christian HALLER	Excusé
Mme Caroline BENBASSAT		M. Gilbert HUMBERT	Excusé
M. Louis BOLDRINI		M. Philippe GAILLARD	
Mme Chantal BORDIER		Mme Roberta RANNI	
M. Pierre BUHOLZER		M. Pascal WASSMER	
M. Christophe CHAPOTAT			

**Public :** Mme Nadia BOLDRINI

## **ORDRE DU JOUR :**

### **Réception des jeunes citoyens**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 19 février 2013.**
- 2. Communication(s) du bureau.**
- 3. Rapports des commissions et délibérations.**
  - a. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 5 février 2013 – 2<sup>ème</sup> partie (M. Louis BOLDRINI, Président).
  - b. Rapport de la Conférence CoHerAn. Séance du jeudi 21 février 2013 (M. Christian HALLER, rapporteur).
  - c. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 25 février 2013 (M. Gilbert HUMBERT, Président).
- 4. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 5. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 6. Débat avec les jeunes citoyens. Thème principal « La sécurité ».**
- 7. Propositions individuelles et questions.**

M. le Président Christophe DEVENOGE ouvre la séance à 19h.00 et prie d'excuser les absences mentionnées en page 1. Il salue également les jeunes citoyens qui ont répondu positivement à l'invitation de l'Exécutif.



Photo : mairie

De gauche à droite :

Lisa DI BIASE, Amaury GRELLY, Loïc JACQUIER, Gaëtan SAUTER, Clément ANDEREGG, Alexandre HAYOZ, Jordan BOLDRINI, Baptiste BORDIER, Yasmine HALLER, Laurie BORDIER, Géraldine DEMIERRE.

## Point 1

### Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 19 février 2013.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

**A la majorité** (2 abstentions : M. Christophe CHAPOTAT et M. Pierre-Yves DECHEVRENS), **le procès-verbal de la séance du mardi 19 février 2013 est approuvé par le Conseil municipal.**

---

## Point 2

### Communications du bureau.

36<sup>ème</sup> course pédestre « A travers le coteau » - Bernex – Samedi 20 avril 2013

M. le Président informe que la commune de Bernex organise comme chaque année la course pédestre « A travers le coteau » le samedi 20 avril 2013 à 16h.15.

Les membres du Conseil municipal qui souhaitent y participer sont priés de s'inscrire auprès de la secrétaire. Le délai d'inscription est fixé au 12 avril 2013 au plus tard.

---

## Point 3

### Rapports des commissions et délibérations.

- a) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 5 février 2013 – 2<sup>ème</sup> partie (M. Louis BOLDRINI, Président).

M. le Président passe la parole à M. Louis BOLDRINI, Président de la commission « Urbanisme et constructions ».

M. Louis BOLDRINI informe que la commission s'est réunie le mardi 5 février 2013. La 1<sup>ère</sup> partie du rapport a été faite lors de la séance du Conseil municipal du 19 février dernier.

En ce qui concerne la 2<sup>ème</sup> partie du rapport de cette séance, M. Louis BOLDRINI informe que la commission a traité des points suivants :

#### Etude du projet de la zone artisanale – Route de Thonon

Les commissaires ont demandé de connaître un chiffrage en termes de faisabilité de ce projet. Ce travail pour l'instant s'avère assez complexe. Une demande a été faite à M. François DIEU, ancien Directeur de la société Implenia Genève, qui actuellement termine l'étude financière de l'extension de la zone artisanale de La Pallanterie.

Il a donc tous les éléments pour chiffrer la faisabilité de l'opération pour Anières et donner des valeurs crédibles et plausibles permettant à la commission de se déterminer sur ce projet, tant au niveau technique que financier.

La surface du projet de cette zone artisanale n'est pas encore définie pour l'instant, même si un chiffre de 27'000 m<sup>2</sup> de terrain a été articulé, mais qui pourrait évoluer en fonction des coûts annoncés dans le rapport que rendra M. François DIEU.

#### Zone sportive – Chemin des Ambys

La commission intercommunale « Sports » ne s'étant pas réunie, il n'y a pas eu d'avancée significative sur ce dossier.

En revanche, M. Serge SERAFIN a abordé ce sujet dans le cadre d'une séance entre les magistrats de CoHerAn, attirant l'attention sur la volonté que ce dossier avance. Si le processus avance normalement, il pourrait être rapidement en phase finale, mais devra cependant être soumis à l'agenda du Grand Conseil, seul habilité à ce déclassement par un projet de loi, peut-être d'ici la fin de cette année.

Indépendamment de cela, la poursuite de l'étude sur l'aspect financier de l'opération peut se poursuivre, en fonction des choix qui seront opérés sur les activités à intégrer (football, tennis, rugby). M. François DIEU a également été contacté pour préparer un plan financier de ce projet, selon différentes variantes.

M. Serge SERAFIN a également demandé aux magistrats des communes voisines de donner un signe lui permettant de relancer la commission intercommunale « Sports », afin que des décisions soient prises d'ici cet été, en vue de lancer durant l'automne les procédures d'appels d'offre et de déposer la requête en autorisation de construire. L'objectif est que le dossier soit prêt au moment où le déclassement sera prononcé. Cet élément a suscité quelques réactions des magistrats qui ont d'autres objectifs et priorités dans les 3-4 ans à venir. Ils sembleraient qu'ils ne pensaient pas à cet investissement à court terme.

M. Serge SERAFIN a rendu attentif lesdits magistrats sur l'intention de la commune d'Anières de maintenir ce projet, tenant compte des messages donnés aux sociétés locales et à l'urgence de régler la problématique du FC CoHerAn.

#### Pavillons scolaires

Il est prévu en 2013 le démantèlement des pavillons scolaires provisoires. Ces bâtiments sont mis en vente et quelques visites ont été faites, mais sans détermination des intéressés à ce jour.

M. Louis BOLDRINI rappelle que si la Commune n'arrive pas à revendre ces pavillons, elle fait une perte sèche de 100'000 F. Ces pavillons avaient été achetés pour 350'000 F. Un montant de 500'000 F avait dû être engagé pour leur mise en conformité. Au total, l'opération avait coûté un peu moins de 900'000 F, sachant que la valeur à neuf s'élevait à environ 2,5 millions.

Outre les communes, des grandes entreprises seront contactées pour les informer de la mise en vente de ces pavillons.

#### Local de Chevrens

Les travaux de rénovation et rehaussement du local de Chevrens devraient débuter ce printemps. Actuellement il contient du matériel d'intervention, une motopompe, une remorque hydro-électrique, entre autres. Il est prévu d'utiliser le garage de la Côte-d'Or, laissé vacant par la Poste, mais il n'y aura pas assez de place pour tout entreposer.

Il est éventuellement prévu de conserver 1-2 pavillons scolaires pour permettre l'entreposage du matériel des pompiers durant les travaux du local de Chevrens.

#### Auberge Le Floris

La procédure en cours avec les gérants de l'auberge Le Floris se poursuit et il ne semble pas qu'elle va aboutir prochainement.

M. le Président remercie M. Louis BOLDRINI pour ce rapport.

b) Rapport de la Conférence CoHerAn. Séance du jeudi 21 février 2013 (M. Christian HALLER, rapporteur).

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

c) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 25 février 2013 (M. Gilbert HUMBERT, Président).

M. le Président passe la parole à M. Pierre CHOLLET, Adjoint, qui rend rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du lundi 25 février 2013 (en l'absence du Président et de la vice-Présidente, excusés ce jour-là).

M. Pierre CHOLLET informe que la commission a traité des points suivants :

#### Audition de M. Erwin LEITNER - Commandant. Office intercommunal de la PCI "ORPC Lac"

M. Erwin LEITNER a présenté les activités de la protection civile et donné son rapport pour l'année 2012. Leur 1<sup>ère</sup> mission est la prise en charge et la protection de la population en cas de catastrophes, situations d'urgence. La protection civile donne également des services pour la collectivité (marathons, slow-up, diverses courses, etc.) pour la sécurité et la circulation.

La protection civile est composée de 200 astreints pour la région « Lac », jusqu'à l'âge de 40 ans (minimum 2 jours par année).

En ce qui concerne les abris (en cas de guerre, alertes diverses), la Commune en possède deux, au Clos-Les-Noyers et à l'école. Certaines villas en sont également équipées. A ce jour, il manque environ 350 places. Il sera vraisemblablement demandé, en cas de constructions d'immeubles, de prévoir dans les sous-sols des abris.

Un projet de regroupement de la protection civile est en cours, pour les trois secteurs actuels « Lac – Seymaz, Voirons », dirigés par des professionnels.

Mme Isabelle de PLANTA souhaiterait prendre connaissance du budget de l'ORPC Lac. Elle propose également de faire une information à la population sur cet organisme.

M. Pierre CHOLLET répond que le rapport de l'ORPC Lac 2012 lui sera envoyé.

### Cimetière

Les travaux de réception de l'agrandissement du cimetière ont été effectués l'automne dernier. Malgré les devis complémentaires demandés en cours de chantier (canalisation pour les eaux de drainage, géomètre, fermeture pour les urnes, vitrines d'information, etc.), le budget relatif au crédit voté a été respecté (1'100'000 F).

Il est en outre prévu de numériser le plan du cimetière, dont le coût s'élève à environ 8'000 F, qui sera intégré dans le crédit d'investissement.

### Route de Chevrens – Sortie du hameau côté Hermance / Chemin du Pont-des-Golettes

Une réfection de ces deux tronçons sera effectuée prochainement. Les coûts de ces travaux avaient été intégrés dans le budget de fonctionnement.

### Route de l'Hospice. Trottoir/Eclairage – Tronçon Chemin des Ambys/Route de Thonon

L'Exécutif avait convenu de lancer une étude visant à réaliser un éclairage et un trottoir le long de la route de l'Hospice, depuis le chemin des Ambys jusqu'à la route de Thonon.

Cette étude est motivée principalement pour des raisons de sécurité par le nombre de piétons (principalement les résidents du foyer d'Anières) qui cheminent le long de cette route pour rejoindre les arrêts de bus à la route de Thonon.

Un avant projet a été demandé à la société EDMS, ingénieurs civils. Les coûts budgétisés pour ces travaux s'élèvent (montants à confirmer) :

- Eclairage : environ 85'000 F.
- Plan – appel d'offres – Requête en autorisation : environ 52'000 F.
- Réalisation du trottoir : environ 300'000 F à 400'000 F

Les membres de la commission ont admis la nécessité de la pose d'un éclairage dans ce secteur. En revanche, il a été demandé qu'une étude soit faite pour réaliser un cheminement en matière du Salève. Cette réalisation pourrait être faite par le service technique avec l'aide de la protection civile qui a proposé ses services pour ce cheminement. Dans ce cas de figure, les coûts seraient nettement moins élevés.

Pour répondre à Mme Isabelle de PLANTA, M. Pierre CHOLLET confirme qu'une demande de participation financière auprès de la Confédération sera demandée.

Mme Caroline BENBASSAT souligne l'augmentation effective des piétons le long de la route de l'Hospice et que cela ne concerne pas uniquement les résidents du foyer, mais également d'autres personnes, des jeunes et cela est vraisemblablement dû à l'augmentation de la fréquence de la ligne « G ». Elle est donc favorable au projet de sécuriser ce tronçon.

### Règlement du cimetière

Le règlement du cimetière a été revu par les membres de la commission et M. le Maire l'a remis en forme, afin qu'il soit conforme à la législation cantonale en vigueur.

La version définitive sera présentée à une prochaine commission, avant le vote de la délibération y relative par le Conseil municipal.

#### Bus intercommunal (pour remplacer le Proxibus)

Les membres de la commission ont évoqué la proposition d'un bus intercommunal, en remplacement du Proxibus qui a été supprimé au niveau cantonal, principalement en raison de son coût (environ 2,5 millions par année).

Lors de la Conférence CoHerAn du 4 février dernier à Hermance, M. Pierre CHOLLET a présenté cette proposition d'un bus intercommunal aux communes voisines. La Conférence a refusé d'entrer en matière sur ce projet, arguant les problèmes de responsabilités, d'assurances et également le fait de créer un besoin qui pourrait se résoudre simplement par le dialogue entre les gens, voisins, etc.

Ce dossier est donc abandonné et la commission en a été informée.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI fait part de son regret quant au refus de la Conférence d'entrer en matière sur le moyen de transporter les Aînés dans le cadre de CoHerAn, éventuellement aussi avec la commune de Collonge-Bellerive. Elle aurait souhaité que des renseignements soient demandés à la commune de Veigy qui étudie actuellement la réalisation d'un circuit pour les Aînés. La problématique de la responsabilité et des assurances peut se régler. De plus, cela permettrait l'engagement d'un emploi de solidarité.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI réitère sa déception que ce projet soit abandonné avant même de l'avoir analysé davantage.

#### Gestion des déchets

Le DIME (Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement) organise la gestion des déchets. Un groupe de travail est constitué et trois axes de communication sur le thème des déchets ont été définis pour l'année 2013, soit :

- Campagne d'information grand public.
- Campagne d'information pour les entreprises.
- Campagne d'information dans les écoles, avec 500 animations prévues pour les écoles primaires.

M. l'Adjoint s'assurera auprès de la Directrice de l'école qu'une campagne d'information sur la valorisation des déchets sera faite cette année pour les enfants des écoles de CoHerAn.



#### Charte des jardins

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rappelle être intervenue au Conseil municipal (CM du 21 février 2012) pour proposer l'éventuelle adhésion à la « Charte des Jardins ». Ce sujet avait été renvoyé à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » à une large majorité (1 abstention). Elle souhaite savoir ce qu'il en est.

M. Pierre CHOLLET répond qu'il n'y a pas eu d'audition sur ce sujet, mais que ce point sera traité prochainement par ladite commission.

M. le Président remercie M. l'Adjoint pour son rapport.

---

#### **Point 4**

##### **Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

---

#### **Point 5**

##### **Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.

## Conférence CoHerAn – Séance du jeudi 13 juin 2013 à 18h.30 à Hermance

Tous les Conseillers municipaux des trois communes de CoHerAn sont cordialement invités à participer à la Conférence du jeudi 13 juin 2013 à 18h.30 à Hermance, qui sera suivie d'un apéritif d'înatoire au bord du lac (si les conditions météorologiques le permettent).

M. Pierre CHOLLET remercie d'ores et déjà les Conseillers municipaux de réserver cette date. Une invitation sera envoyée en temps opportun.

### **Point 6**

#### **Débat avec les jeunes citoyens. Thème principal « La sécurité ».**

Jeunes présents à la séance :

<b>Jeunes</b>	<b>Parrains - Marraines</b>
<i>Amaury GRELLY</i>	Philippe GAILLARD
<i>Jordan BOLDRINI</i>	Pierre-Yves DECHEVRENS
<i>Loïc JACQUIER</i>	Louis BOLDRINI
<i>Yasmine HALLER</i>	Caroline BENBASSAT
<i>Clément ANDEREGG</i>	Chantal BORDIER
<i>Laurie BORDIER</i>	Corinne ALHANKO-BAUER
<i>Baptiste BORDIER</i>	Corinne ALHANKO-BAUER
<i>Gaëtan SAUTER</i>	Christophe DEVENOGE
<i>Lisa DI BIASE</i>	Denyse BARBEZAT-FORNI
<i>Géraldine DEMIERRE</i>	Isabelle de PLANTA
<i>Alexandre HAYOZ</i>	Louis BOLDRINI

Excusée : Mlle Victoria WEBER (malade).

Avant de passer au débat avec les jeunes, M. le Président passe la parole à M. Pierre CHOLLET.

#### **Discours de M. Pierre CHOLLET, Adjoint**

*« Mesdemoiselles, Messieurs,*

*Durant cette année 2013 vous avez atteint ou allez atteindre votre majorité civile et civique et c'est la raison de votre présence ce soir à cette séance du Conseil municipal qui vous est spécialement destinée.*

*Le jour de vos 18 ans, vous passez d'un statut d'adolescent à un statut d'adulte. C'est-à-dire que vous devenez juridiquement indépendant et responsable de vos actes. Mais il s'agit bien d'une notion juridique. Il fallait bien définir une date et c'est un peu comme les saisons, il ne suffit pas de définir que l'été commence le 21 juin pour qu'il fasse automatiquement grand beau ce jour-là.*

*Au même titre, il ne suffit pas de passer à l'âge adulte pour être respecté comme tel. C'est votre comportement qui sera déterminant.*

*Qu'est-ce qui change réellement ? Bien sûr, s'agissant de la majorité civile, il y a notamment le permis de conduire, l'indépendance, la liberté dans les horaires et une autodétermination sur tout ce que vous allez entreprendre.*

*Alors pourquoi vous donne-t-on soudainement tous ces droits à 18 ans ? En fait, il est considéré que vous êtes en mesure d'avoir une activité de responsable et que vous allez utiliser ces droits à bon escient. Vous êtes donc présumé pouvoir analyser la situation et prendre la bonne décision.*

*Mais, je vous rassure, vous avez encore le droit de vous tromper, nous avons tous vécu cette période et nous n'avons pas forcément tous pris des décisions d'adultes alors que nous avons 18 ans révolus.*

*Concernant votre majorité sur le plan civique, il s'agit de votre droit de voter, d'élire, de signer des initiatives et des référendums. Par rapport à la majorité civile, cela paraît moins évident, ce changement n'influence pas forcément votre vie quotidienne, mais faites bien attention et prenez garde, car en accédant à ces droits civiques, vous accédez, notamment pour le droit de vote, à la possibilité d'accepter ou refuser des lois qui vont augmenter ou réduire votre liberté. Je ne peux donc que vous encourager à exercer ces droits.*

*Vous allez maintenant pouvoir participer au débat avec le Conseil municipal. Vous allez vous exprimer sans « Facebook », « Twitter » ou « WhatsApp », ne soyez pas effrayé par l'aspect un peu formel du déroulement de la séance, cela est nécessaire pour mieux s'écouter et se comprendre, et exprimez vous en toute liberté. Mais avant cela, permettez-nous, au nom des Autorités de vous féliciter d'être là ce soir, car cela démontre déjà un acte responsable de votre part.*

*Dernière chose, à l'issue de cette séance, un présent vous sera remis à chacun et chacune en souvenir de cette soirée ».*

Un tour de table est fait et chaque jeune se présente :

<i>Amaury GRELLY</i>	Institut Florimont – 2 <sup>ème</sup> année
<i>Jordan BOLDRINI</i>	Ecole de Culture Générale – 1 <sup>ère</sup> année
<i>Loïc JACQUIER</i>	De retour d'un séjour linguistique en Angleterre. A la recherche d'un apprentissage
<i>Yasmine HALLER</i>	Collège Calvin – 3 <sup>ème</sup> année
<i>Clément ANDEREGG</i>	Ecole d'horlogerie – 3 <sup>ème</sup> année
<i>Laurie BORDIER</i>	Collège Calvin – 3 <sup>ème</sup> année - Etudie l'espagnol et aime beaucoup le sport, le badminton et le tennis
<i>Baptiste BORDIER</i>	Collège de Candolle – 3 <sup>ème</sup> année
<i>Gaëtan SAUTER</i>	Collège Calvin – 3 <sup>ème</sup> année
<i>Lisa DI BIASE</i>	Collège Calvin – 2 <sup>ème</sup> année
<i>Géraldine DEMIERRE</i>	Collège Calvin – 3 <sup>ème</sup> année
<i>Alexandre HAYOZ</i>	Apprentissage de pâtissier confiseur – 3 <sup>ème</sup> année

### Débat

M. le Président rappelle que le thème principal proposé est la sécurité, mais des jeunes ont manifesté l'envie d'évoquer d'autres sujets, comme l'animation pour les jeunes de la Commune et l'environnement.

M. Louis BOLDRINI souligne que M. Alexandre HAYOZ souhaite parler de logements.

M. Alexandre HAYOZ demande si la Commune envisage la création de logements pour les jeunes, à des prix accessibles, tenant compte qu'il va bientôt terminer son apprentissage et prendre son indépendance. Il aimerait pouvoir rester à Anières.

M. le Président comprend cette intervention et la difficulté actuelle de trouver un appartement. Un projet est en cours pour réaliser des logements à Anières.

M. Pierre CHOLLET confirme que la création de logements est une préoccupation des Autorités, afin que les jeunes puissent rester à Anières. Un projet se dessine sur une parcelle proche de la mairie pour la construction de deux petits immeubles, comprenant une vingtaine de logements, à loyers libres et à loyers d'utilité publique (LUP). A plus long terme, des immeubles pourraient être construits sur une parcelle enclavée le long de la route de Chevrens.

La Commune a déjà un parc immobilier assez important – 63 appartements dans le patrimoine financier et 3 appartements dans le patrimoine administratif. Un formulaire est à disposition à la mairie et sur le site internet de la Commune pour s'inscrire.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute, qu'outre la préoccupation de la Commune, c'est une obligation qui est faite aux Communes de créer des logements, dictée par le plan directeur. Elle rappelle que dans l'immeuble du Floris, il y a trois studios destinés aux jeunes étudiants de 18 à 27 ans de la Commune, selon le règlement en vigueur.

M. Pierre BUHOLZER informe qu'en 2012 à Genève, 1850 nouveaux logements ont été construits pour tout le canton au lieu des 2500 annoncés. En regard, le projet de la Commune qui prévoit 20 logements est assez important, même s'il admet que le nombre reste insuffisant au regard de la demande.

Mlle Géraldine DEMIERRE suggère la construction d'un local pour les jeunes ou même conserver un pavillon scolaire pour créer un espace leur permettant de se regrouper et éviter ainsi de traîner dans les rues, surtout

l'hiver. Elle sait que certains locaux pour jeunes posent des problèmes, mais en revanche, d'autres fonctionnent très bien. Elle admet la responsabilité des jeunes pour que tout se passe correctement.

M. Amaury GRELLY informe qu'avec plusieurs amis d'Anières, une Association a été créée pour développer les activités des jeunes dans le village. Un projet d'organiser un festival est en cours, qui sera vraisemblablement suivi par la demande d'un local pour les jeunes.

M. Pierre BUHOLZER demande si c'est envisageable de conserver une partie des pavillons scolaires pour créer un local.

M. Pierre CHOLLET rappelle que le sujet relatif à la création d'un local pour les jeunes revient chaque année, mais qui est difficile à réaliser. Un projet d'intégrer ce type de local dans le projet de la mairie a été abandonné au moment du concours. La commune de Corsier a dû fermer son local, en raison de nombreux problèmes rencontrés avec les jeunes. Il faut trouver une personne pour gérer ce local, définir qui en a le droit d'accès (jeunes de la Commune et extérieurs), les heures d'ouverture, etc.

Le Point d'Interro à Collonge-Bellerive fonctionne bien et attire beaucoup de jeunes.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe les jeunes que des travailleurs sociaux « hors murs » interviennent sur la Commune et celles voisines. Il pourrait être imaginé un local en gestion accompagnée ou en autogestion avec ces travailleurs sociaux et cette question a déjà été abordée par la commission sociale. Ces travailleurs sociaux pourraient être contactés pour voir dans quel sens un tel projet pourrait être mené à bien.

Mme Chantal BORDIER souhaite recevoir les statuts de l'Association évoquée par M. Amaury GRELLY, ainsi que les projets qu'ils souhaitent proposer, afin de voir dans quelles mesures la Commune peut les soutenir.

M. Jordan BOLDRINI évoque le souhait de monter un stand pour les jeunes lors des manifestations aniéroises en vue d'organiser des activités sportives permettant ainsi aux jeunes et adolescents de se retrouver et de s'occuper. Il y a beaucoup de choses organisées pour les plus jeunes, mais peu ou rien pour la tranche d'âge qu'il représente. Il donne exemple du Club de basket à Anières qui regroupe des générations trop différentes, ce qui rend parfois difficile les échanges.

M. Clément ANDEREGG suggère la pose d'un radeau (style plateforme) sur le lac, à l'instar de celui qui est placé à Hermance. Au Débarcadère ou à la plage des Courbes.

L'Assemblée en prend note. M. Pierre-Yves DECHEVRENS attire l'attention sur le passage des bateaux et qu'il y aura lieu de voir si la configuration à Anières peut permettre cet aménagement, comme cela est le cas à Hermance.

Mme Caroline BENBESSAT propose que la Commune se renseigne sur la faisabilité de ce projet.

A la question de Mlle Géraldine DEMIERRE, M. Pierre BUHOLZER répond que le thème de la sécurité a été proposé pour connaître le sentiment des jeunes sur ce sujet et savoir s'ils se sentent en sécurité à Anières ou lors de rentrées à leur domicile à pied ou en bus.

S'il est question des résidents du foyer d'Anières, Mlle Géraldine DEMIERRE souligne n'avoir jamais eu de problème avec ces personnes.

Il lui est confirmé que peu de problème ont été constatés avec les résidents du foyer. En revanche, pour les jeunes décentralisés du village, le sentiment d'insécurité était souvent plus fortement vécu.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, marraine de Mlle Lisa DI BIASE, informe qu'elle lui a fait part au niveau du Noctambus, qu'il manque une ligne entre 3h.00 du matin et 5h.00 environ, ce qui est un peu long. Sa demande vise à augmenter la fréquence du Noctambus par l'ajout d'un passage supplémentaire. Elle trouve l'idée intéressante, sachant que le Noctambus permet la rentrée à la maison des jeunes, mais également des adultes.

M. le Président répond que la Commune pourrait se renseigner.

Mme Chantal BORDIER craint que le coût d'un passage supplémentaire et l'organisation des Noctambus la nuit soient très onéreux. Elle conseille plutôt que les jeunes se regroupent et prennent le taxi, dont le coût partagé est abordable.

Mme Roberta RANNI rappelle que cette remarque avait été faite l'an dernier par un jeune et qu'il lui avait été répondu, entre autres, de solliciter les parents, responsables de leur(s) enfant(s).

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI fait également part du regret de Mlle Lisa DI BIASE de la suppression des « jobs » d'été. Elle lui a expliqué que l'objectif de la Commune vise plutôt la création de places pour des stages dans le cadre d'un cursus scolaire. Elle invite les jeunes à consulter le site Internet de la Commune qui donne toutes informations utiles sur l'encouragement à la réinsertion professionnelle des jeunes.

---

## **Point 7** **Propositions individuelles et questions**



### **Compagnie des sapeurs pompiers**      **« La Compagnie recrute »**

En tant que Capitaine de la Compagnie des sapeurs pompiers d'Anières, M. Louis BOLDRINI informe que dès 18 ans, femmes et hommes, peuvent intégrer la Compagnie et vivre de riches expériences.

Les jeunes intéressés peuvent le contacter directement ou par le biais de la mairie.

---

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé,  
M. le Président lève la séance à 20h.10**

**Il invite l'Assemblée à se rendre du P'tit Resto pour la traditionnelle fondue**

---

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :